

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479

7 juin 2014

SOMMAIRE

Alison Holdco S.à r.l.	70988	Immo Teresa Rehlinger S.à r.l.	70953
ASO Lux 2 S.à r.l.	70992	Infine Consulting S.à r.l.	70952
Assurances Rohmann S.à r.l.	70951	Innolux	70953
Asyris S.A.	70951	ISOLA E Deuxième S.A.	70952
BalaBit S.à r.l.	70963	ISOLA E Duplex S.A.	70952
Bastion Limited Partner S.à r.l.	70950	ISOLA E Premier S.A.	70952
Beggen S.à r.l.	70950	Italianbrand S.à r.l.	70952
Belfry Limited Partner S.à r.l.	70950	IW Wohnen S.à r.l.	70948
Belfry Managing Partner S.à r.l.	70950	Jacky and Marcy's Sàrl	70951
Bëschteam Sàrl	70951	Lionparfi S.A.	70947
Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgel- der und andere institutionelle Mittel S.à r.l.	70949	Lipany S.A.	70947
Blackpeak Holding S.A., SPF	70950	Logids	70947
BMBG Bond Finance S.C.A.	70969	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	70949
B.R.E.S. Investigations S.A.	70951	Lumasa, SPF	70949
Charles River Laboratories Luxembourg	70990	Lunar Retail S.à r.l.	70949
DBS Holding S.à r.l.	70946	Lunar Stockton S.à r.l.	70949
Edjar International Inc., Luxembourg Branch	70946	Lunar Stretford S.à r.l.	70947
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l.	70946	Luxfoot International S.A.	70948
Eicher Bureau Service Sàrl	70946	Luxfoot International S.A.	70948
Estates Management S.A.	70946	LuxMalta S.à r.l.	70947
Immobilière Number One s.à r.l.	70953	Lyassis S.à r.l.	70948
Immobilière Tudor S.à r.l.	70953	Pericles Luxembourg S.à r.l.	70960
Immolocation	70953	PharmaFutures S.A.	70954
		PricewaterhouseCoopers	70984
		STERIS Luxembourg Holding S.à r.l.	70981
		Triton IV No. 6 S.à r.l.	70988

Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.203.

Il est pris note de la démission de Monsieur Jimmy Pinto avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049725/11.

(140056456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Estates Management SA

Référence de publication: 2014049728/10.

(140056704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.145.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDJAR INTERNATIONAL INC., LUXEMBOURG BRANCH

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049738/12.

(140055043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

DBS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.247.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2014049713/11.

(140057018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Eicher Bureau Service Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 23.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EICHER BUREAU SERVICE SARL

Référence de publication: 2014049739/10.

(140056996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lipany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/04/2014. Signature.

Référence de publication: 2014049920/10.

(140056766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

LuxMalta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049917/10.

(140056877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Stretford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.259.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049915/10.

(140056707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Logids, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.827.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 3 août 2012.

Thierry Tordeurs

Administrateur

Référence de publication: 2014049921/12.

(140057090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lionparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.532.482,56.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.379.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2014

Le Siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 5 Boulevard Royal.

Pour extrait sincère et conforme

GESCOFI S.A.

Référence de publication: 2014049919/12.

(140056652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Steinfort, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014049933/10.

(140056961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Steinfort, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014049934/10.

(140056962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lyassis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 176.450.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales en date du 4 avril 2014, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

- Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces S.A., ayant son siège social au 22, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 59 741: 1 140 parts sociales.
- Madame Catherine GLOD, née le 25/10/1986 à Luxembourg, demeurant au 35, rue Grande Duchesse Charlotte, L-7520 Mersch: 60 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LYASSIS S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014049935/18.

(140056719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

IW Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 182.801.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 mars 2014

1. M. Howard KASOFF a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Joshua Lawrence LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement à 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IW Wohnen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049872/16.

(140056713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014049924/10.

(140056310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lumasa, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUMASA SA SPF

Société Anonyme, Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014049925/11.

(140056901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Stockton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.287.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049913/10.

(140056701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.790.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049911/10.

(140056672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.665.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 April 2014.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014050339/13.

(140057732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Blackpeak Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 166.619.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 31 mars 2014, le siège de la société BLACKPEAK HOLDING S.A. SPF établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 166 619.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour le Domiciliataire

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Référence de publication: 2014050340/13.

(140057699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Belfry Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.560.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050336/9.

(140057357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Belfry Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.559.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050335/9.

(140057372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Bastion Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.158.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050333/9.

(140057970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Beggen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 179.901.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050354/14.

(140057497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

B.R.E.S. Investigations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 214, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.048.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050330/10.

(140057997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Bëschteam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 21, Beeforterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050331/10.

(140058090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Asyris S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.274.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050322/9.

(140057678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Assurances Rohmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3314 Bergem, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.756.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050321/9.

(140058094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Jacky and Marcy's Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2528 Luxembourg, 4, Sentier de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 121.887.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 1^{er} janvier 2014 que Madame Jacqueline MANDY, demeurant à 12, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, vend 24 parts sociales à Madame Marcelle FLANDER, demeurant à 51, rue de Helmdange, L-7360 Helmdange.

Après la cession ci-avant décrite, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

- Madame Marcelle FLANDER, 75 parts sociales;
- Madame Jacqueline MANDY, 25 parts sociales.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Marcelle FLANDER

Gérante

Référence de publication: 2014050576/16.

(140058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Italianbrand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 181.438.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050572/10.

(140057881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ISOLA E Premier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.726.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050571/10.

(140058144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ISOLA E Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.725.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050570/10.

(140058163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ISOLA E Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.867.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050569/10.

(140058152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Infine Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.553.

Il résulte d'une décision par l'associé unique prise en date du 08 avril 2014 que le siège social de la société a été fixé au no. 85, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 avril 2014.

Pour la gérance

Infine Consulting Sàrl

Référence de publication: 2014050565/14.

(140057961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Immolocation, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.291.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOLOCATION

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014050564/12.

(140057784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Innolux, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.154.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050567/11.

(140057297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Immobilière Tudor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 74.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050563/10.

(140058075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Immo Teresa Rehlinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3839 Schifflange, 9, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.709.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050560/9.

(140058095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Immobilière Number One s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5238 Sandweiler, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 105.863.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE NUMBER ONE s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014050562/12.

(140057759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

PharmaFutures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.827.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen on the eleventh day of March,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

ZukunftsInvest Sarl a company organized, existing and governed by the law of the Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PharmaFutures S.A. (The “Company”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company or individual being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by thirty one thousand (31000) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.»

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares, nevertheless major participation cannot be sold without the agreement of the general assembly.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2014.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory Dispositions

1.-The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

2.- The first annual general meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

All the 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by ZukunftsInvest Sarl prenamed,

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at two and the number of auditors at one.

2. The following persons have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2019:

- Mr. Josef Friedrich Wertschulte, born on April 16, 1948 in Warstein, Germany and residing professionally at Clemensstrasse 3, 60487 Frankfurt am Main, Germany;

- Mr. Xavier de Cillia, born on April 11, 1978 in Nice, France and residing professionally at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2019:

- C.A.S. Services S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le onze mars,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu:

ZukunftsInvest Sarl une société constituée et existant selon les lois des Luxembourg ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PharmaFutures S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société ou personne qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté aux tiers, afin d'assurer l'exécution de tout obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre nantir, garantir, transférer, mettre en gage ou autre tout ou partie de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi, néanmoins la majorité de actions ne pourront pas être vendues sans l'accord préalable de l'assemblée générale.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, telegram, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature

d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par ZukunftsInvest Sarl préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

70960

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à deux et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
 - Mr. Josef Friedrich Wertschulte, gérant, né le 16 Avril 1948 à Warstein, Allemagne avec adresse professionnelle à Clemensstrasse 3, 60487 Frankfurt am Main, Allemagne;
 - Mr. Xavier de Cillia, gérant, né le 11 avril 1978, à Nice, France avec adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
 - C.A.S. Services S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014049363/345.

(140055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pericles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.821.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yohann NIDDAM, né à Marseille (F), le 01^{er} juin 1977, ayant son domicile professionnel au 10, rue Chauchat à F- 75009 Paris, (F), et

2.- Périclès Consulting Group, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 10, rue Chauchat à F-75009 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le n° B 442.689.469,

ici représentée par Fiduciaire Eurolux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752,

elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PERICLES LUXEMBOURG S.à r.l..

Art. 2. Le siège social est établi fixé dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, la réalisation, la vente et la mise en oeuvre de tous travaux, études, conseils, audits, conférences, congrès, relatifs à l'organisation, à la gestion, à la stratégie, aux systèmes d'information, au management, à la formation, pour tous particuliers ou toutes entreprises ou collectivités, privées ou publiques, et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations ou tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelques formes que ce soit les opérations entrant dans son objet.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Le gérant peut résilier ses fonctions en prévenant les associés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est révocable par décision dûment motivée de l'assemblée des associés. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. En outre le gérant est révocable par les tribunaux pour causes légitimes à la demande de tout associé. Le décès ou la cessation des fonctions de gérant n'entraîne pas la dissolution de la société: l'assemblée des associés doit procéder alors au remplacement du gérant.

Art. 9. Dans ses rapports avec les associés, la gérance engage la société par les actes entrant dans l'objet social. Ses pouvoirs peuvent être limités dans l'acte de nomination.

Dans les rapports avec les tiers de bonne foi, la société est engagée, même par les actes du gérant qui ne relèvent pas de l'objet social.

Le gérant ne pourra se porter, au nom de la société, caution solidaire ou aval au profit d'un tiers, sans l'agrément préalable des associés.

Le gérant peut, sous sa responsabilité, constituer des mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le gérant est responsable envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés à responsabilité limitée, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans sa gestion.

Art. 10. Sous réserve des interdictions légales, toute convention conclue entre la société et son gérant doit être soumise au contrôle des l'assemblée des associés.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Un associé peut consentir des avances à la société sous forme de versements dans la caisse sociale. Les conditions de rémunération et de retrait de ce compte courant sont fixées par acte séparé entre l'associé et la société, représentée par la gérance. Le compte courant ne peut jamais être débiteur.

Art. 13. A peine de nullité du contrat, il est interdit au gérant de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle ses engagements envers les tiers. Cette interdiction s'applique aux représentants légaux de la personne morale associée.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par le gérant.

Les associés approuvent les comptes dans le délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice.

Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés vaut approbation des comptes.

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de juin sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 19. La société pourra se transformer en société commerciale de toute autre forme, sans que cette opération n'entraîne la création d'un être moral nouveau.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 30 juin 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants préqualifiés ont sous crit à l'intégralité du capital de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Yohann NIDDAM	25
2.- Périclès Consulting Group	75
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR

Résolutions des associés

Ensuite, les associés, agissant comme ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Yohann NIDDAM, né à Marseille (F), le 01^{er} juin 1977, ayant son domicile professionnel au 10, rue Chauchat à F- 75009 Paris (F).

2. Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre BAILLAVOINE, né à Chartres (F), le 31 juillet 1964, ayant son domicile professionnel au 10, rue Chauchat à F- 75009 Paris (F), et,

- Monsieur David FARCY, né à Gassin (F), le 20 janvier 1966, ayant son domicile professionnel au 10, rue Chauchat à F- 75009 Paris (F).

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe d'un gérant administratif et du gérant technique.

3. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yohann NIDDAM, Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2014. Relation GRE/2014/1282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049378/157.

(140055853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 3th of April.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Attila RÁCZ, born on 29 September 1978 in Budapest, Hungary, residing at Dorozsmai utca 233, H-1142 Budapest (Hungary),

Here represented by Mr. Marco CASAGRANDE, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire, manage and develop all patents, trademarks, know-how, licences, sub-licence, software copyrights and or other industrial, commercial or intellectual property rights and sell or contribute these rights to third parties.

The Company may further provide support, administrative, promotion or advertising services of any kind to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or act as an intermediary for the benefit of such companies.

More generally, the Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of “BalaBit S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by at least two managers who can be “A” or “B” Manager. They will constitute a board of Managers. The Managers need not to be partners.

The Managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of an “A” Manager or by the joint signature of an “A” and “B” Managers or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emer-

gency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 16. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Mr. Attila RÁCZ	125 shares
Total	125 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300,-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.

2. The members resolve to elect as Class A Manager of the company for an indefinite period:

- Attila RÁCZ, born in Budapest C on September 29th 1978 and residing professionally at Dorozsmai utca 233, H-1142 Budapest (Hungary).

3. The members resolve to elect as Class B Manager of the company for an indefinite period:

- Pascale TROQUET, born in Hermalle-sous-Argenteau (BE) on August 16th 1968, and residing professionally at Rue Henri M. Schnadt 10A, L-2530, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Monsieur Attila RÁCZ, né le 29 septembre 1978 à Budapest, (Hongrie), demeurant à Dorozsmai utca 233, H-1142 Budapest (Hongrie),

dûment représenté par Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également acquérir, gérer et développer tout brevet, marque, savoir-faire, licences, sous-licence ainsi que des droits d'auteur sur logiciels (software copyrights) et ou tout autre droit de propriété industrielle, commerciale ou droit intellectuel et vendre ou transférer ces mêmes droits à des tiers. La société peut également prêter des services d'assistance administrative, de publicité ou de développement ou de toute autre sorte dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou agir comme intermédiaire pour le bénéfice d'une de ces sociétés.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "BalaBit S.à r.l".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euro (EUR 100).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par au moins deux gérants qui peuvent être gérant de classe A ou gérant de classe B. Ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans raison spécifique.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant A ou par la signature conjointe du gérant A et du gérant B ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette

urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Mr. Attila RÁCZ	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ 1.300.- EUR.

Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de classe A de la société pour une durée indéterminée:
 - Attila RÁCZ, né à Budapest (Hongrie) le 29 septembre 1978, demeurant professionnellement à Dorozsmai utca 233, H-1142 Budapest (Hongrie);
3. L'associé décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de classe B de la société pour une durée indéterminée:
 - Pascale TROQUET, née à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) le 16 août 1968, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt;

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qu'il comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RÁCZ, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/04/2014. Relation: EAC/2014/4886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049598/323.

(140056862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

BM&G Bond Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.849.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Monier Participations S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148558,

here represented by Mr. Carsten Opitz, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 21 March 2014, and

2. BM&G Bond Finance GP S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending,

here represented by Mr. Carsten Opitz, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 21 March 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - registered office

Art. 1. Name - Legal Form - General Partner.

1.1 There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name BMBG Bond Finance S.C.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

1.2 BMBG Bond Finance GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is the general partner (associé commandité) of the Company (the “General Partner”).

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes and the listing thereof, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the General Partner. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

4.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one (1) unlimited share (the “Unlimited Share”) with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Unlimited Share is held by a general partner (associé commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the “shares”.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.4 The Unlimited Share(s) are only transferrable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

7.5 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, and (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company. The transfer of bearer shares occurs by the mere delivery of the related share certificate.

Art. 8. Liability of shareholders.

8.1 The liability of the owners of Ordinary Shares (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, any owner of Ordinary shares who signs on behalf of the Company, even by virtue of a power of attorney, or whose name appears in the firm name, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as those provided for, in the same circumstances, in respect to limited members of a société en commandite simple.

8.2 If more than one Unlimited Share is issued, its owners (associés commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders of the Company exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the General Partner or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

10.2 It must be convened by the General Partner or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Tuesday of the month of May at 11 o'clock. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the Manager. The board of the meeting shall especially

ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 12. General Partner consent. The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

Art. 13. Quorum and vote.

13.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

13.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 16. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The General Partner shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 17. Minutes of general meetings of shareholders.

17.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

17.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 18. Appointment and powers of the General Partner(s).

18.1 The Company shall be managed by the General Partner. The owners of Ordinary Shares (actionnaires commanditaires) shall neither participate nor interfere in the management of the Company.

18.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated provided that the Supervisory Board appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts until a general meeting of shareholders is held which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor general partner, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these articles of association (it being understood that the former general partner shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the general partner.

18.3 The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board.

Art. 19. Conflicts of interest.

19.1 The transactions made between the Company and the General Partner having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the General Partner.

19.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to any resolution being taken on any other item.

19.3 The preceding rules shall not apply where the decision of the General Partner relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 20. Dealing with third parties.

20.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the General Partner or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the General Partner within the limits of such delegation.

20.2 The Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly within the limits of such delegation.

20.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

E. Supervision of the company

Art. 21. Supervisory Board.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the General Partner.

21.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

21.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

21.5 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

21.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Art. 22. Conduct of meetings.

22.1 The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the General Partner at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

22.2 Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

22.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

22.4 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

22.5 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

22.6 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

22.7 The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.8 Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual accounts and allocation of profits.

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the General Partner draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

24.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

24.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.5 Upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

24.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 25. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

25.1 The General Partner may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

25.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

26.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 27. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) issued shares have been subscribed as follows:

- Thirty-thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares have been subscribed by Monier Participations S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty-thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 30,999); and
- One (1) Unlimited Share has been subscribed by BMBG Bond Finance GP S.à r.l., aforementioned, for the price of one Euro (EUR 1).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

KPMG Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 149133, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monier Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148558,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mars 2014, et

2) BMBG Bond Finance GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mars 2014, et

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme - Associé Commandité.

1.1 Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «BMBG Bond Finance S.C.A» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

1.2 BMBG Bond Finance GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est l'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»)

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations et en procédant à leur cotation, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Associé Commandité. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Associé Commandité.

4.4 Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action ordinaire («l'Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'associé commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. L'Associé Commandité doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l') actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Les Actions de Commandité sont seulement transférables aux associés commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

7.5 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, et (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société. Le transfert d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre correspondant.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires.

8.1 La responsabilité des titulaires d'Actions Ordinaires est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, tout titulaire d'Actions Ordinaires qui a signé pour le compte de la Société, même en vertu d'une procuration, ou dont le nom apparaît dans la dénomination sociale, doit, vis-à-vis des tiers, encourir la même responsabilité que celle encourue, dans les mêmes circonstances, par les associés commanditaires d'une société en commandite simple.

8.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (associés commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le second mardi du mois de mai à onze (11) heure (s). Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 12. Consentement de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des actionnaires ne peut seulement adopter ou ratifier les actes qui portent sur les intérêts de la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 13. Quorum et vote.

13.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

13.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modification des statuts. Sauf disposition contraire des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 16. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, l'Associé Commandité peut ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. L'Associé Commandité peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 17. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

17.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

17.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par l'Associé Commandité.

D. Administration

Art. 18. Nomination et pouvoirs du (des) Associé Commandité(s).

18.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité. Les titulaires d'Actions Ordinaires (actionnaires commanditaires) ne peuvent participer à, ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

18.2 Dans l'hypothèse où une incapacité juridique, une liquidation ou un autre empêchement permanent empêcherait l'Associé Commandité d'exercer ses fonctions d'Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, afin de prendre des mesures urgentes ou purement administratives jusqu'à ce qu'une assemblée générale d'actionnaires, qu'il devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination, soit tenue. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un Associé Commandité remplaçant, en conformité avec les conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des présents statuts (étant précisé que l'ancien Associé Commandité ne pourra pas participer au vote). Toute nomination d'un Associé Commandité remplaçant ne sera pas soumise à accord de l'Associé Commandité.

18.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et prendre toutes les décisions qu'il juge nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, l'exception des pouvoirs réservés par la Loi et les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

19.1 Toutes opérations conclues entre la Société et l'Associé Commandité qui seraient en conflit avec les intérêts de la Société sont mentionnées dans les décisions de l'Associé Commandité.

19.2 Tout conflit d'intérêts fera l'objet d'une communication à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant toute prise de décision sur tout autre point à l'ordre du jour.

19.3 Les règles ci-dessus ne s'appliqueront pas lorsque la décision de l'Associé Commandité relève d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Art. 20. Relations avec les tiers.

20.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par l'Associé Commandité dans les limites d'une telle délégation.

20.2 La Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

20.3 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par acte authentique ou sous-seing privé.

E. Surveillance de la société**Art. 21. Conseil de surveillance.**

21.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes questions que l'Associé Commandité déterminera et peut autoriser toutes actes de l'Associé Commandité qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs de l'Associé Commandité.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

21.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Les membre du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

21.5 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe.

21.6 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 22. Conduite des réunions.

22.1 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'Associé Commandité au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

22.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée à ses membres vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le Conseil de Surveillance.

22.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

22.4 Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues.

22.5 Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

22.7 Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

22.8 Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

24.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et l'Associé Commandité dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

24.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

24.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.5 Sur proposition de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

24.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 25. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

25.1 L'Associé Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

25.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

26.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2015.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires ont été souscrites par Monier Participations S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999); et

- Une (1) Action de Commandité a été souscrite par BMGB Bond Finance GP S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de un euro (EUR 1).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1,500.-

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparant(e)s, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparant(e)s et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14265. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049625/655.

(140056240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.327,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.452.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of March at 1:30 pm (CET);

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STERIS Europe, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA having its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 USA, registered with the Delaware Secretary of State under file number 2285364 (the "Sole Shareholder");

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy established on March 27, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "STERIS Luxembourg Holding S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on March 14, 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000,-) represented by thirteen thousand (13,000) shares of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-six thousand three hundred twenty seven Euro (EUR 176,327,-) to raise it from its present amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000,-) to one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty seven thousand Euro (EUR 189,327,-) by creation and issue of one hundred seventy-six thousand three hundred twenty seven (176,327) new shares of one Euro (EUR 1,-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to seventeen million four hundred fifty six thousand four hundred ninety-two Euro (EUR 17,456,492,-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contributions in kind.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the one hundred seventy-six thousand three hundred twenty seven (176,327) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, subject to the payment of a global share premium of seventeen million four hundred fifty six thousand four hundred ninety-two Euro (EUR 17,456,492,-) and fully pay them up in the amount of seventeen million six hundred thirty two thousand eight hundred nineteen Euro (EUR 17,632,819,-), by way of contributions in kind consisting of:

- 15 % of STERIS Netherlands Holdings BV, a Besloten Vennootschap having its address at Naritaweg 165, Telestone 8, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 53151259, valued at EUR 4,129;

- 15 % of STERIS CH Limited, a private company limited by shares duly incorporated in England and Wales under Company Number 04649299, having its address at Bridgwater House, Jays Close Viables Basingstoke, Hampshire RG22 4AX, valued at EUR 13,017,960;

- 15 % of a receivable the Sole Shareholder holds valued at EUR 4,610,730;
(together the "Contributed Assets").

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to seventeen million four hundred fifty six thousand four hundred ninety-two Euro (EUR 17,456,492,-) as follows:

- up to an amount of eighteen thousand nine hundred thirty-three Euro (EUR 18,933) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and

- up to an amount of seventeen million four hundred thirty seven thousand five hundred fifty nine Euro (EUR 17,437,559) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.

Evidence of the contribution's existence:

The value of the Contributed Assets is set at seventeen million six hundred thirty two thousand eight hundred nineteen Euro (EUR 17,632,819,-) and resulting from a declaration of the receiver of the Contributed Assets as well as from a declaration of the contributor of the Contributed Assets. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty seven thousand Euro (EUR 189,327), represented by one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty seven Euro (189,327) shares with a nominal value of 1 Euro of (EUR 1) each.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand Euro (EUR 6.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à 13:30 heures (CET);

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STERIS Europe Inc., une société de droit de l'Etat de Delaware, USA, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 USA, inscrite au Delaware Secretary of State sous le numéro 2285364 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "STERIS Luxembourg Holding S.à r.l." (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg en date du 14 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Euro (13.000,-EUR) représenté par treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-seize mille trois cent vingt-sept Euro (176.327,-EUR) pour le porter de son montant actuel de treize mille Euro (13.000,- EUR) à cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept Euro (189.327,-EUR) par la création et l'émission de cent soixante-seize mille trois cent vingt-sept (176.327) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de dix-sept millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze Euro (17.456.492,-EUR), l'ensemble devant être totalement payé par l'Associé Unique par apports en nature.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cent soixante-seize mille trois cent vingt-sept (176.327) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,-EUR) chacune, payer la prime d'émission globale de dix-sept millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze Euro (17.456.492,-EUR) et les payer intégralement pour le montant de dix-sept millions six cent trente-deux mille huit cent dix-neuf Euro (17.632.819,-EUR) par apport en nature comprenant:

- 15 % du capital social de STERIS Netherlands Holdings BV, a Besloten Vennootschap, ayant son adresse à Naritaweg 165, Telestone 8, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 53151259, évalué à quatre mille cent vingt-neuf Euro (4.129,- EUR);

- 15 % du capital social de STERIS CH Limited, une société à responsabilité limitée constituée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 04649299, ayant son adresse à Bridgwater House, Jays Close Viabes Basingstoke, Hampshire RG22 4AX, évalué à treize millions dix-sept mille neuf cent soixante Euro (13.017.960,-EUR);

- 15% d'une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant total de quatre millions six cent dix mille sept cent trente (4.610.730,- EUR);

(ensemble les «Actifs Apportés»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de dix-sept millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze Euro (17.456.492,-EUR) comme suit:

- Dix-huit mille neuf cent trente-trois Euro (18.933,- EUR) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale; et

- Dix-sept millions quatre cent trente-sept mille cinq cent cinquante-neuf Euro (17.437.559,- EUR) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport:

La valeur des Actifs Apportés est établie à dix-sept millions six cent trente-deux mille huit cent dix-neuf Euro (17.632.819,- EUR) et résultant d'une déclaration du bénéficiaire des Actifs Apportés ainsi que d'une déclaration de l'apporteuse des Actifs Apportés. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport:

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire des Actifs Apportés;

- les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportés requise en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept Euro (189.327,-EUR) représenté par cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept (189.327) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros (EUR 6.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 avril 2014. Relation: ECH/2014/632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 avril 2014.

Référence de publication: 2014049439/157.

(140055769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «PricewaterhouseCoopers», une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire susnommé, le 18 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-720 en date du 5 octobre 1998, et dernièrement modifié par un acte reçu le 14 juin 2012 par Maître Jean Seckler, notaire susnommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1638 en date du 29 juin 2012, contenant notamment la transformation en Société Coopérative.

Ont comparu:

1. Madame Rima ADAS, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

2. Madame Valérie ARNOLD, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

3. Monsieur Serge BERTOLDO, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

4. Monsieur Thierry BLONDEAU, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

5. Monsieur Norbert BRÜHL, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

6. Monsieur Olivier CARRÉ, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-deux parts sociales (262);

7. Madame Emmanuelle CARUEL-HENNIAUX, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
8. Monsieur Valéry CIVILIO, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
9. Monsieur Gérard COPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
10. Monsieur Laurent DE LA METTRIE, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
11. Madame Laurence DEMELENNE, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
12. Monsieur Sami DOUÉNIAS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
13. Monsieur Philippe DUREN, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
14. Monsieur Mark EVANS, qualified chartered accountant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
15. Monsieur Amaury EVRARD, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
16. Madame Murielle FILIPUCCI, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
17. Monsieur François GENAUX, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
18. Monsieur Laurent GREŒON, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
19. Monsieur Cornelis HAGE, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
20. Monsieur Fabien HAUTIER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
21. Monsieur Luc HENZIG, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
22. Monsieur Grégoire HURET, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
23. Monsieur Kenneth IEK, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
24. Madame Vinciane ISTACE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
25. Monsieur Alexandre JAUMOTTE, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
26. Monsieur Pierre KRIER, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
27. Monsieur Jean-François KROONEN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
28. Monsieur Florian KÜHNLE, consultant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
29. Monsieur Cyril LAMORLETTE, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
30. Monsieur Vincent LEBRUN, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
31. Madame Véronique LEFEBVRE, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
32. Monsieur Jean-Robert LENTZ, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
33. Monsieur Steven LIBBY, certified public accountant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
34. Monsieur Christophe LOLY, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

35. Monsieur José Benjamin LONGRÉE, consultant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
36. Madame Alina MACOVEL, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
37. Monsieur Alain MAEHLING, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
38. Monsieur Régis MALCOURANT, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
39. Monsieur Mervyn MARTINS, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
40. Monsieur Laurent MARX, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
41. Monsieur Marc MINET, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
42. Monsieur Didier MOUGET, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
43. Madame Christelle CRÉPIN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
44. Monsieur Paul NEYENS, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
45. Monsieur John PARKHOUSE, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
46. Madame Valérie PIASTRELLI, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
47. Madame Géraldine PIAT, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
48. Monsieur Philippe PIERRE, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
49. Monsieur Wim PIOT, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
50. Monsieur Christophe PITTIE, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
51. Madame Anne-Sophie PREUD'HOMME, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
52. Monsieur Didier PRIME, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
53. Monsieur Laurent PROBST, consultant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
54. Monsieur Pascal RAKOVSKY, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
55. Monsieur John RAVOISIN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
56. Monsieur Markus MEES, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
57. Monsieur Michiel ROUMIEUX, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
58. Madame Marie-Elisa ROUSSEL-ALENDIA, certified public accountant, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
59. Madame Catherine RÜCKEL, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
60. Monsieur Sébastien SADZOT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
61. Monsieur Marc SALUZZI, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);
62. Monsieur Serge SAUSSOY, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

63. Monsieur Christian SCHARFF, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

64. Monsieur Marc SCHERNBERG, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

65. Monsieur Thomas SCHIFFLER, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

66. Monsieur Philippe SERGIEL, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

67. Madame Berglind SIGURDARDOTTIR, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

68. Monsieur Günter SIMON, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

69. Madame Valérie TIXIER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

70. Monsieur Luc TRIVAUDEY, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

71. Monsieur Gilles VANDERWEYEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

72. Monsieur Patrice WALTZING, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

73. Monsieur Oliver WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

74. Monsieur Pierre-François WÉRY, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

75. Madame Cécile MENNER, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, mille deux cent dix-sept parts sociales (1.217);

76. Monsieur René PAULUSSEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263);

77. Monsieur Holger VON KEUTZ, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, deux cent soixante-trois parts sociales (263).

(ci-après les «Associés»),

tous ici présents ou dûment représentés par Monsieur Didier MOUGET, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les vingt mille six cent soixante-dix-huit (20.678) parts de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par les Associés à l'unanimité des voix:

Première résolution:

Les Associés ont tous été dûment invités à assister à la présente assemblée et les associés présents ou représentés, à l'unanimité, se considèrent dûment et valablement convoqués et déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Seconde résolution:

Les Associés décident d'approuver l'insertion de la phrase suivante après la deuxième phrase du cinquième paragraphe de l'article 15 des statuts:

«Cette durée de quatre (4) ans peut être modifiée dans les conditions fixées dans les IHR.»

Troisième résolution:

Les Associés décident d'approuver l'insertion de la phrase suivante après la première phrase du sixième paragraphe de l'article 15 des statuts:

«Cette durée de quatre (4) ans peut être modifiée dans les conditions fixées dans les IHR.»

Quatrième résolution:

Les Associés décident en conséquence des résolutions prises, la collectivité des associés approuve le texte coordonné des paragraphes 5 et 6 de l'article 15 des statuts, qui prennent la teneur suivante:

«Le Conseil de Gérance est présidé par un de ses membres qui porte le titre de Président(e) du Conseil de Gérance ou de Managing Partner (le «Managing Partner»). Le Managing Partner est élu pour une durée de quatre (4) ans et révoqué par un vote de l'assemblée générale des Associés à la majorité de 66% des votes exprimés. Cette durée de quatre (4) ans peut être modifiée dans les conditions fixées dans les IHR. Le Managing Partner préside, coordonne, anime les activités du Conseil de Gérance et le convoque de manière régulière. Le rôle, les pouvoirs et la responsabilité du Managing Partner sont décrits de manière plus amplement détaillée dans les IHR.

Les gérants sont des Associés de la Société nommés pour un mandat de quatre (4) ans. Cette durée de quatre (4) ans peut être modifiée dans les conditions fixées dans les IHR. Sur proposition du Managing Partner, qui sélectionne et détermine le nombre de gérants, l'assemblée générale élit chacun des gérants à une majorité de 50%. Les gérants sont révocables ad nutum par vote de l'assemblée générale à une majorité de 50%. Les modalités exactes de nomination et de révocation des gérants seront prévues par les IHR.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 2.300,- EUR.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, connue du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Rima ADAS, Valérie ARNOLD, Serge BERTOLDO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2014. Relation GRE/2014/1288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049368/223.

(140055585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

**Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton IV No. 6 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Triton IV No. 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.376 (the "Company"), following a deed from the undersigned notary dated 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 August 2013 under number 2063. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Alison Holdco S.à r.l.";
2. To subsequently amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item 1. above; and
3. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to approve the contemplated change of the Company's name from "Triton IV No. 6 S.à r.l." to "Alison Holdco S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the first resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of " Alison Holdco S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Paul Lanois, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 mars 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton IV No. 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.376 (la «Société»), constituée par acte notarié du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2013 sous le numéro 2063. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société en «Alison Holdco S.à r.l.»;
2. Modification subséquente du paragraphe 2 de l'article 1 des statuts en vue de refléter les modifications sous le point 1. ci-dessus; et

3. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de changer le nom de la Société de «Triton IV No. 6 S.à r.l.» à «Alison Holdco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1 des Statuts en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination «Alison Holdco S.à r.l.»."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lanois, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2014. REM/2014/660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049448/105.

(140056050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Charles River Laboratories Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.334.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of March.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Charles River Laboratories, Inc, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 2645754 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Martin Lamy de La Chapelle, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 March 2014.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Charles River Laboratories Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with the share capital of EUR 8,388,000.-, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the registration number B 113.334 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 14 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 675 on 3 April 2006. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 16 December 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1235 on 27 June 2006.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) in order to increase it from its current amount of eight million three hundred eighty-eight thousand euro (EUR

8,388,000.-) to the total amount of eight million three hundred ninety thousand euro (EUR 8,390,000.-) through the issue of eighty (80) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All of the eighty (80) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of twenty-one million nine hundred fifteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 21,915,750.-).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of three million one hundred fifty thousand and eighteen (3,150,018) units of Charles River USA Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 251 Ballardvale Street, Wilmington, Massachusetts 01887, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5269015 ("CR LLC") at a total contribution value of twenty-one million nine hundred fifteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 21,915,750.-), whereof an amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of twenty-one million nine hundred thirteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 21,913,750.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above mentioned contribution in kind has been produced to the undersigned notary.

The eighty (80) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, have been fully paid up.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article six of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million three hundred ninety thousand euro (EUR 8,390,000.-) represented by three hundred thirty-five thousand six hundred (335,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7.000,- €.

Deed

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour de mars,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Charles River Laboratories, Inc, une société constituée sous la forme d'une corporation selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée avec le Secretary of State de Delaware, sous le numéro 2645754 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Martin Lamy de La Chapelle, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de Charles River Laboratories Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois avec un capital social de huit million trois cent quatre-vingt-huit mille euro (EUR 8.388.000,-), ayant son siège social à 412F, Rout d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.334 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 avril 2006 sous le numéro 675.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 16 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juin 2006 sous le numéro 1235.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 8.388.000,-) à un montant de huit millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 8.390.000,-) par l'émission de quatre-vingts (80) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des quatre-vingts (80) parts sociales nouvellement émises par la Société a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de vingt et un millions neuf cent quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 21.915.750,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en un apport de trois millions cent cinquante mille dix-huit (3.150.018) actions de Charles River USA Holdings LLC, une société constituée sous la forme d'une limited liability company selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats Unis d'Amérique, avec siège social à 251 Ballardvale Street, Wilmington, Massachusetts 01887, United States of America enregistrée avec le Secretary of State de Delaware, sous le numéro 5269015 («CR LLC») pour une valeur totale d'apport d'un montant de vingt et un million neuf cent quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 21.915.750,-), duquel un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) doit être alloué au capital social et un montant de vingt et un million neuf cent treize mille sept cent cinquante euros (EUR 21.913.750,-) au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

Les quatre-vingts (80) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune ont été entièrement payées.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article six des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 8.390.000,-) représentée par trois cent trente-cinq mille six cents (335.600) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.000,- €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Lamy de La Chapelle, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mars 2014. Relation: RED/2014/664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014049658/124.

(140056348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014049588/10.

(140056604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.